

# AXA INVESTMENT MANAGERS IF

Société Anonyme au capital de 3 249 990 euros

Siège social : **Tour Majunga - La Défense 9****6, place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX**

414 875 575 R.C.S. NANTERRE

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2022

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Créances sur les établissements de crédit.....	10 747 649	13 542 083	4.1
Immobilisations incorporelles.....	290 000	290 000	4.2
Autres immobilisations financières.....	0	0	4.2
Autres actifs.....	3 080 326	3 247 441	4.3
Comptes de régularisation.....	5 170 440	7 172 822	4.4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 288 414</b>	<b>24 252 346</b>	

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Autres passifs.....	2 060 206	7 375 475	5.1
Comptes de régularisation.....	7 436 673	7 111 319	5.2
Provisions pour risques et charges.....	859 741	668 244	5.3/8
Capitaux propres hors FRBG.....	8 931 794	9 097 308	5.5
- Capital souscrit.....	3 249 990	3 249 990	5.4
- Réserves.....	325 930	325 930	5.5
- Report à nouveau.....	2 518 398	1 136 131	5.5
- Résultat de l'exercice.....	2 837 477	4 385 258	5.5
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 288 414</b>	<b>24 252 346</b>	

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Intérêts et produits assimilés.....	2 938	4 587	6.1
Intérêts et charges assimilés.....	0	0	6.1
Commissions (produits).....	26 942 401	29 572 330	6.2
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociation.....	29 611	(59 905)	6.3
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....	<b>26 974 590</b>	<b>29 517 012</b>	
Charges générales d'exploitation.....	(22 667 171)	(23 708 779)	6.4
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>4 307 779</b>	<b>5 808 233</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>4 307 779</b>	<b>5 808 233</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b> .....	<b>4 307 779</b>	<b>5 808 233</b>	
Résultat exceptionnel.....	(27 386)	48 059	6.5
Impôt sur les bénéfices.....	(1 442 915)	(1 471 034)	6.6
<b>RÉSULTAT NET</b> .....	<b>2 837 477</b>	<b>4 385 258</b>	

## ANNEXES

### NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La société AXA Investment Managers IF, en qualité d'entreprise d'investissement, est soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux Établissements de crédit, et à ce titre établit ses comptes annuels selon le Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées sont en euro sauf indication contraire.

Les comptes annuels ont été préparés dans un contexte persistant de crise sanitaire Covid-19 ayant des impacts sur l'activité économique et le fonctionnement des entreprises. La société a mis en place une structure solidement résiliente face aux effets de cette crise. En date d'établissement des comptes annuels, aucune situation ayant une incidence significative sur l'information qui y est présentée n'est identifiée.

#### 1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et sont amorties selon la nature des biens concernés. Les frais d'acquisitions éventuels sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations. Les taux d'amortissement retenus pour le calcul de la dépréciation annuelle des immobilisations sont les suivants :

Nature	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Logiciels.....	1 an	Linéaire
Matériel de transport.....	4 ans	Linéaire
Matériel informatique.....	4 à 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau.....	10 ans	Linéaire

En l'absence d'immobilisations corporelles dont la décomposition serait significative (notamment des constructions), l'application des règlements CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est restée sans impact sur les états financiers.

#### 1.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Aucune dépréciation n'est constatée sur les créances avec les entreprises liées du groupe AXA. Une dépréciation sur les créances tiers est pratiquée s'il existe des risques probables de non-recouvrement. Elle est calculée en fonction de la durée du terme échu. Les taux de dépréciations appliqués sont décrits dans le tableau suivant :

Créances avec les entreprises non liées	Taux de dépréciation
Créances échues depuis moins d'un an.....	0 %
Créances échues entre 1 an et 2 ans.....	50 %
Créances échues au-delà de 2 ans.....	100 %

#### 1.3. Titres de placement

Les investissements dans les fonds sont comptabilisés au coût historique. Dans l'hypothèse où leurs valeurs d'utilité appréciables sur leurs dernières valeurs liquidatives connues sont inférieures à leurs coûts historiques, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

#### 1.4. Opérations en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont ajustées au cours de clôture, avec comme contrepartie un compte d'écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente, et un compte d'écart de conversion passif dans le cas de gain latent. Ces comptes de régularisation n'entrent pas dans la formation du résultat, mais une provision pour risque de change est constituée pour appréhender les pertes latentes liées aux écarts de conversion actifs.

#### 1.5. Rémunération différée

##### Différé Incentive Plan (DIP)

Le DIP est un plan de rémunération attribué aux salariés éligibles à la rémunération différée selon les principes établis dans la Politique Globale de Rémunération AXA Investment Managers (Cf notes 5.3, 6.7 et 8).

Suite à la mise en œuvre de la Directive AIFM, la société a fait évoluer les modalités de ses plans de rémunérations variables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les engagements DIP relatifs aux plans des années 2016 et 2017 sont indexés sur la performance des fonds AXA IM Representative 1 et 2 et ceux des années 2018 à 2022 sont indexés sur la performance d'un panel de 58 fonds mixtes existants. Ces engagements de DIP 2018 à 2022 sont revalorisés à la dernière valeur liquidative connue au 31 décembre 2021.

##### Plans d'attribution gratuite d'actions AXA Investment Managers sous condition de performance

Jusqu'en 2020, le Conseil d'administration d'AXA Investment Managers a autorisé l'attribution gratuite d'actions au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux éligibles d'AXA Investment Managers ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans les conditions prévues aux termes de son Règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions AXA Investment Managers, sous critère de performance (Cf notes 5.3 et 8).

Les principales caractéristiques des plans sont les suivantes :

- Les attributions gratuites d'actions ont été effectuées sur la base de rachat d'actions existantes. L'attribution gratuite d'actions permet aux bénéficiaires de rattracer à AXA Investment Managers, à l'issue de la période d'acquisition, les actions AXA Investment Managers qui leur ont été attribuées dans le cadre du plan.
- La période d'acquisition est de quatre ans pour les plans attribués de 2015 à 2020 pour tous les bénéficiaires quelle que soit leur résidence fiscale. À l'issue de la période d'acquisition, les actions définitivement acquises peuvent être cédées.

##### Plans d'attribution gratuite d'actions AXA sous condition de performance

Le Conseil d'administration d'AXA autorise chaque année l'attribution gratuite d'actions AXA au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA dans les conditions prévues par les Règlements de Plans d'attribution gratuite d'actions AXA, sous critère de performance. (Cf notes 5.3 et 8).

Les principales caractéristiques des plans sont les suivantes :

- L'attribution gratuite d'actions AXA permet aux bénéficiaires d'acquies, à l'issue de la période d'acquisition, les actions AXA qui leur ont été attribuées dans le cadre du plan.

- Pour les plans attribués de 2015 à 2018, la période d'acquisition est de trois ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français et de quatre ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers. Les actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition par les bénéficiaires résidents fiscaux français sont soumises à une obligation de conservation pendant une période de deux ans au cours de laquelle il ne pourra pas être procédé à la cession des dites actions. Aucune période de conservation n'est applicable aux bénéficiaires qui sont résidents fiscaux étrangers à la date d'attribution.

- Pour les plans attribués depuis 2019, la période d'acquisition est de trois ans pour tous les bénéficiaires d'AXA Investment Managers quelle que soit leur résidence fiscale. À l'issue de la période d'acquisition, les actions définitivement acquises peuvent être cédées.

#### 1.6. Engagements de retraite

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non encore reconnus.

La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement par le Groupe AXA avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente. Lorsque cette différence est positive, une provision pour risques et charges est dotée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif est comptabilisé au bilan.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur de marché des actifs de couverture.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

#### 1.7. Résultat exceptionnel

Les montants portés en résultat exceptionnel représentent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, et certains éléments exceptionnels de par leur nature.

#### NOTE 2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'a eu lieu au cours de l'exercice 2021.

#### NOTE 3 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

##### Guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les États-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe, y compris des gels d'actifs et des restrictions sur des individus et des institutions, notamment la Banque centrale russe. En conséquence, le rouble s'est considérablement affaibli et l'économie russe est confrontée à une crise majeure ayant des répercussions sur l'économie mondiale. Du point de vue des investissements, AXA Investment Managers a une exposition limitée à la Russie. La branche investissement d'AXA a l'intention de se désengager de la dette souveraine russe et de la dette liée au gouvernement lorsque cela est possible et de ne pas faire de nouveaux investissements dans la dette souveraine russe ou la dette liée au gouvernement. En l'état actuel des choses, il est difficile de négocier des titres russes compte tenu des sanctions internationales. Pour plus d'informations, visitez notre site web à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-statement-ukraine>.

**NOTE 4 - DÉTAIL DE L'ACTIF****4.1. Créances sur les établissements de crédit**

Les créances sur les établissements de crédit sont des comptes ordinaires débiteurs et s'élèvent à 10 747 649 euros au 31 décembre 2021.

**4.2. Mouvements de l'actif immobilisé**

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :		
- activité AXA Derivatives.....	290 000	290 000
- logiciels .....	9 850	9 850
Immobilisations corporelles :		
- matériel téléphonique .....	42 500	42 500
- mobilier de bureau.....	1 977	1 977
Autres immobilisations financières (1)	-	-
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>344 327</b>	<b>344 327</b>

**Situations et mouvements de l'exercice des amortissements**

**Immobilisations amortissables.** Amortissements début et fin exercice, Immobilisations incorporelles, Logiciels : 9 850, Immobilisations corporelles, Matériel téléphonique : 42 500, Mobilier de bureau : 1 977, Total amortissements : 54 327.

(1) Il n'y a plus d'autres immobilisations financières au 31 décembre 2021 suite aux rachats de parts de fonds AXA IM Representative 1 et 2.

4.3. Autres actifs	Montant brut	Échéance à moins de 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 an à 5 ans
Créa. clients et optes rattachés (1)...	885 811	686 343	116 152	83 316
Personnel et comptes rattachés .....	32 356	32 356		
État et autres collectivités :				
- Taxe sur la valeur ajoutée.....	1 381 424	1 381 424		
Autres créances .....	780 736	780 736		
<b>TOTAL</b>	<b>3 080 326</b>	<b>2 880 858</b>	<b>116 152</b>	<b>83 316</b>

(1) Le poste créances clients et comptes rattachés concerne les entreprises liées pour un montant de 885 811 euros.

**4.4. Comptes de régularisation - Actif**

Comptes de régularisation - Actif	31/12/2021	31/12/2020
État et autres collectivités - taxe sur la valeur ajoutée .....	656 891	1 094 577
Créance d'impôt sur les bénéfices (Intégration fiscale).....		468 350
Créances clients - Produits non facturés (1).....	4 490 181	5 580 287
Charges constatées d'avance.....	23 368	28 309
Autres débiteurs divers .....		1 300
<b>TOTAL</b>	<b>5 170 440</b>	<b>7 172 822</b>

(1) Les créances sont composées de la refacturation des activités REPO, RTO, TSF, SFT et AXA Derivative aux filiales d'AXA Investment Managers et du Groupe AXA pour un montant de 4 453 154 euros.

**NOTE 5 - DÉTAIL DU PASSIF**

5.1. Autres passifs	Montant brut	Échéance à moins de 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an
Dettes fournisseurs, comptes rattachés (1) .....	777 228	765 600	11 628
Personnel et comptes rattachés .....	600	600	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux .....	240 960	240 960	
État et autres collectivités :			
- Taxe sur la valeur ajoutée.....	957 113	957 113	
- Autres impôts.....	84 305	84 305	
<b>TOTAL</b>	<b>2 060 206</b>	<b>2 048 578</b>	<b>11 628</b>

(1) Le poste dettes fournisseurs et comptes rattachés concerne les entreprises liées pour un montant de 455 550 euros.

5.2. Comptes de régularisation - Passif	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs - Factures non parvenues (1).....	2 721 145	3 326 061
Personnel, comptes rattachés - charges à payer :		
- Provision congés payés .....	622 574	690 212
- Provision intéressement et participation des salariés.....	391 029	391 461
- Provision liée à la rémunération variable .....	2 026 501	1 397 926
Sécurité soc., aut. organismes sociaux - charges à payer :		
- Provision congés payés .....	317 512	358 910
- Provision intéressement et participation des salariés.....	78 206	78 292
- Provision liée à la rémunération variable .....	1 043 569	736 758
Autres dettes :		
- Taxes diverses liées aux salaires.....	18 831	66 394
- Impôt sur les bénéfices.....	49 196	0
- État et autres collectivités - taxe sur la valeur ajoutée.....	168 110	65 305
<b>TOTAL</b>	<b>7 436 673</b>	<b>7 111 319</b>

(1) Les dettes fournisseurs (factures non parvenues) concerne les entreprises liées pour un montant de 1 700 506 euros.

**5.3. Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	Montant au début de l'exer.	Aug.		Diminution		Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Repr. avec utilisation	Reprises sans objet		
Provision pour engag. de retraite (1) .....	150 739	158 894				309 633
Provision liée au personnel (2) .....	501 785	312 148	20 919	242 906		550 108
Autres provisions pour risques et charges .....	15 720		15 720			0
<b>TOTAL</b>	<b>668 244</b>	<b>471 042</b>	<b>36 639</b>	<b>242 906</b>		<b>859 741</b>

Dont dotations et reprises d'expl. .... 471 042 263 825  
Dont dotations et reprises except. .... 15 720

(1) Cf notes 1.6 et 8.

(2) La provision liée au personnel est principalement constituée :  
- d'une provision « Deferred Incentive Plan » (DIP) relative aux exercices 2018 à 2021 pour un montant de 395 080 euros (cf notes 1.5, 6.7 et 8) ;

une provision liée à l'attribution gratuite d'actions AXA relative aux plans des années 2019 à 2021 pour un montant de 136 788 euros (cf notes 1.5 et 8).

Au 31 décembre 2021, la répartition des plans attribués aux salariés se décompose de la manière suivante :

**Pour l'attribution gratuite d'actions AXA**

Plan	Droits à actions AXA attribués non encore acquis - Groupe AXA IM	Droits à actions AXA attribués non encore acquis - AXA IM IF
PS 2019.....	96 940	2 243
PS 2020.....	137 317	2 961
PS 2021.....	101 454	2 883
<b>TOTAL</b>	<b>335 711</b>	<b>8 087</b>

**5.4. Capital social**

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 3 249 990 euros (entièrement souscrit et libéré) et est divisé en 216 666 actions de 15 euros chacune.

**5.5. Variation des capitaux propres**

	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Résultat 2021	31/12/2021
Capital social .....	3 249 990			3 249 990
Report à nouveau .....	1 136 131	1 382 267		2 518 398
Réserve légale .....	324 999			324 999
Autres réserves .....	931			931
Bénéfice de l'exercice.....	4 385 258	(4 385 258)	2 837 477	2 837 477
<b>TOTAL</b>	<b>9 097 308</b>	<b>(3 002 991) (1)</b>	<b>2 837 477</b>	<b>8 931 794</b>

(1) Ce montant correspond aux dividendes approuvés et versés en 2021.

**NOTE 6 - DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT****6.1. Intérêts (charges et produits) assimilés**

Les produits d'intérêts correspondent aux intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires pour un montant de 2 938 euros.

**6.2. Commissions nettes**

Au 31 décembre 2021, les prestations de services d'investissement liées aux activités de réception, de transmission d'ordres et de placement non garanti d'instruments financiers s'élèvent à 26 942 401 euros contre 29 572 330 euros sur l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par trois effets. Tout d'abord, en ce qui concerne le Collatéral, il y a eu une baisse significative des coûts de - 1 746 575,95 euros, soit environ - 40 %. La TSF fait également l'objet d'une décroissance de - 2 842 930 euros qui est directement liée à un changement de méthodologie de calcul.

Enfin, en parallèle, l'activité TRS et Forward Bonds a généré une hausse de + 1 394 229 euros, pour rappel, cette prestation avait débuté en juillet 2020 alors qu'en 2021 nous sommes sur une année pleine.

**6.3. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

	Gains	Pertes	Net
Autres opérations de change.....	33 045	(2 374)	30 671
Autres frais bancaires .....		(1 060)	(1 060)
<b>TOTAL</b>	<b>33 045</b>	<b>(3 434)</b>	<b>29 611</b>

6.4. Charges générales d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel.....	(8 745 390)	(8 046 051)
Impôt et taxes .....	(327 433)	(475 221)
Services extérieurs :		
- mise à disposition de moyens et de personnel .....	(12 006 988)	(13 433 855)
- autres services.....	(1 380 221)	(2 381 173)
Dot. et reprises de prov. pour risques et charges .....	(207 217)	704 549
Diverses charges et produits d'exploitation .....	79	(77 028)
<b>TOTAL</b>	<b>(22 667 171)</b>	<b>(23 708 779)</b>

**6.5. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de - 27 386 euros est constitué d'une charge de 33 416 euros correspondant aux erreurs opérationnelles nettes de l'exercice écoulé, d'une reprise sur provision pour restructuration (partie formation) pour un montant de 15 720 euros et d'une indemnité versée de 9 690 euros relative à la provision pour restructuration.

6.6. Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant .....	4 307 779	(1 448 760)	2 859 019
Résultat exceptionnel .....	(27 386)	3 193	(24 193)
Réduction d'impôt sur dons .....		901	901
Crédit d'impôt famille 2021.....		1 750	1 750
<b>TOTAL</b>	<b>4 280 392</b>	<b>(1 442 915)</b>	<b>2 837 477</b>

6.7. Situation fiscale différée et latente	31/12/2021
Impôt payé d'avance sur :	
- Ch. non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
- Participation des salariés .....	35 125
- À déduire ultérieurement :	
. Provision pour engagements sociaux .....	79 963
. Provision liée à la rémunération variable .....	892 278
<b>TOTAL ALLÈGEMENTS</b>	<b>1 007 365</b>
Situation fiscale différée nette	1 007 365

Le taux d'impôt sur les sociétés sur les accroissements et les allègements futurs est estimé à 25,83 %.

**NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS****7.1. Nom de la société consolidante**

AXA Investment Managers IF est consolidée, selon la méthode de l'intégration globale, au niveau de la société AXA dont le siège social se situe au 25, avenue Matignon - 75008 PARIS et identifiée sous le numéro SIRET 572 093 920 00047.

**7.2. Intégration fiscale**

AXA Investment Managers IF est une filiale détenue indirectement par AXA, société mère du groupe d'intégration fiscale constitué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

AXA Investment Managers IF constate au titre de chaque exercice l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle était imposable distinctement en l'absence d'intégration fiscale. La constatation de cet impôt fait naître une créance d'AXA sur AXA Investment Managers IF d'un montant identique. L'impôt sur les sociétés est versé par AXA.

### 7.3. Effectif moyen

L'effectif moyen d'AXA Investment Managers IF sur l'exercice 2021 est de 43 personnes et se décompose comme suit :

- Nombre moyen de salariés en contrat à durée indéterminée : 39
- Nombre moyen de salariés en contrat à durée déterminée : 0
- Nombre moyen de stagiaires : 3
- Nombre moyen de personnes mises à la disposition de la Société : 1

### NOTE 8 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

#### Engagements liés au personnel

##### Rémunération différée

Le DIP (Deferred Incentive Plan) et les plans d'attribution gratuite d'actions sont des plans de rémunération attribués aux salariés éligibles à la rémunération différée selon les principes établis dans la Politique Globale de Rémunération AXA Investment Managers (cf notes 1.5, 5.3 et 6.7).

Les montants non constatés au bilan de la part résiduelle attribuable aux bénéficiaires sont de :

- 223 393 euros pour les DIP ;
- 117 805 euros pour les plans d'attribution gratuite d'actions AXA.

##### Engagement de retraite

Les montants des engagements bruts et des actifs du régime s'élèvent respectivement à 1,7 millions d'euros et 0,9 million d'euros au 31 décembre 2021. Le montant des écarts actuariels sur les engagements bruts non constatés au bilan, en application de la méthode du corridor et de la prise en compte progressive des services passés, s'élève à 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le montant du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 2 837 476,74 €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent, soit un total de (en €) :

- bénéfice net de l'exercice.....	2 837 476,74
- report à nouveau.....	2 518 398,07
	5 355 874,81
Ainsi qu'il suit :	
- la somme de.....	3 000 824,10
à titre de dividende aux actionnaires	
- le solde, soit la somme de.....	2 355 050,71
au poste « report à nouveau »	

En conséquence, il sera distribué à chacune des 216 666 actions de la Société existant au jour de l'Assemblée Générale un dividende net de 13,85 €.

Ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques et sera mis en paiement à compter du 2 juin 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes unitaires mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Nombres d'actions.....	216 666	216 666	216 666
Dividende par action.....	9,24	18,50	13,86
Dividende éligible à l'abattement.....	9,24	18,50	13,86

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2021)

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA INVESTMENT MANAGERS IF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

##### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

##### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

##### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

##### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

##### Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 mai 2022

Le Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sarah KRESSMANN-FLOQUET

Le rapport de gestion est tenu au siège social de la société pour toute personne qui en fait la demande.

### Informations publiées au titre du Règlement IFR - Année 2021

#### 1 - CHAMP D'APPLICATION (ART. 46)

Le Règlement (UE) 2019/2033 concernant les exigences prudentielles applicables aux entreprises d'investissement (ci-après « IFR ») est entré en vigueur le 26 juin 2021. Il établit des exigences prudentielles uniformes applicables aux entreprises d'investissement, qui incluent notamment des exigences de fonds propres, de liquidité et de publication.

Ce document a été préparé par AXA Investment Managers IF (« AXA IM IF »), Entreprise d'Investissement ne satisfaisant pas aux conditions d'éligibilité en tant que petites entreprises d'investissement non interconnectées, afin de répondre aux exigences de publication définies dans la sixième partie d'IFR. L'ensemble des informations requises sont publiées dans le présent document.

AXA IM IF est une filiale d'AXA Investment Managers SA (« AXA IM SA »), et met en œuvre les politiques globales applicables à l'ensemble du groupe constitué d'AXA IM SA et ses filiales (le « groupe AXA IM »).

#### 2 - OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES (ART. 47)

##### 2.1. Gestion des fonds propres

Les fonds propres de la Société sont relativement stables dans la mesure où aucune activité n'est exercée par AXA IM IF pour compte propre. Seuls les impacts financiers négatifs liés à la survenance d'erreurs opérationnelles peuvent dès lors impacter les Fonds propres de la Société.

Le Directeur Général d'AXA IM IF est informé trimestriellement du niveau des fonds propres par la Comptabilité Générale d'AXA IM Paris. Par ailleurs, tout incident lui est reporté de manière diligente afin qu'il puisse, le cas échéant, décider des mesures appropriées qu'il convient de prendre.

Ainsi, en cas de survenance d'erreurs opérationnelles se traduisant par un impact financier significatif, le Responsable de la fonction de Gestion des risques s'assure qu'un nouveau calcul des fonds propres est réalisé et que le seuil prévu par le règlement IFR est respecté.

**Nota bene :** Afin de prévenir la survenance d'un incident majeur sur l'exigence minimum de fonds propres de la Société, l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 30 mai 2018, a décidé de renouveler tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital à hauteur d'un million d'euros, d'en arrêter les modalités et conditions. Cette délégation de pouvoirs est émise pour une période de 5 ans.

## 2.2. Risque de concentration

AXA IM IF ne réalise pas de négociation pour compte propre, et n'est donc pas exposée au risque de concentration.

## 2.3. Liquidité

AXA IM IF n'exerce pas d'activité pour compte propre et dispose de sa propre trésorerie. Les liquidités d'AXA IM IF sont placées par le GATE dont il est adhérent. Le GATE est un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) créé en 1988 par le Groupe AXA, dont les membres sont (a) des entités liées par une convention particulière avec AXA ou ses filiales directes ou indirectes, et (b) des entités contrôlées directement ou indirectement par AXA au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou ayant, directement ou indirectement, des liens conférant un pouvoir effectif de contrôle à AXA.

Il a vocation à centraliser et gérer les excédents de liquidités remontés quotidiennement par l'ensemble des sociétés adhérentes du Groupe AXA dans des actifs répondant à des critères de liquidité et de préservation du capital et autorisés par l'autorité de régulation des assurances selon l'article R. 332-2 du Code des assurances (dépôts à vue, dépôts à terme, fonds monétaires, etc...).

La centralisation de la trésorerie au GATE est assurée par un contrat cadre de fonctionnement établi entre les adhérents et le GIE. AXA IM IF peut disposer à tout moment des liquidités placées.

## 2.4. Risques approuvés par l'Organe de Direction

En tant qu'entreprise d'investissement fournissant exclusivement les services de négociation pour le compte de tiers, de Réception Transmission d'Ordres et de Conseil en Investissement, la Société n'est pas exposée à des risques de marché, mais seulement aux risques opérationnels et réglementaires. La Société est munie d'un dispositif de contrôle adapté permettant de réduire ces risques afin que leur niveau soit acceptable.

### 2.4.1. Risques auxquels est soumise la Société

AXA IM IF doit mettre en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations qu'elle est amenée à traiter et ce, notamment, dans le but d'évaluer et de conserver en permanence un niveau de fonds propres approprié.

Dans l'exercice de ces services, AXA IM IF n'apporte pas de garantie de bonne fin aux opérations qu'elle négocie pour le compte de ses clients.

AXA IM IF ne disposant pas, par ailleurs, d'agrément lui permettant de négocier des instruments financiers pour son compte propre, elle ne s'expose donc pas aux risques suivants :

- Risque de crédit et de contrepartie ;
- Risques associés aux contrats dérivés de gré à gré ;
- Risques de marché ;
- Risque de taux d'intérêt global ;
- Risque d'intermédiation ;
- Risque de règlement/livraison ;
- Risques de liquidité ;
- Risque de levier excessif.

Toutefois, AXA IM IF reste exposée au risque de non-règlement par ses clients ou de règlement tardif de leurs créances correspondant à la facturation du traitement des opérations réalisées pour leur compte.

Afin de limiter le risque de non-règlement, la Société a mis en place :

- Une facturation payable par trimestre « en avance » pour les entités avec lesquelles un forfait annuel est négocié contractuellement ;
- Une facturation à réception de facture pour les autres.

En conclusion, les principaux risques supportés dans la Société sont les risques de non-conformité et les risques opérationnels.

### 2.4.2. Cartographie des risques

La politique de gestion du risque opérationnel et particulièrement de la détermination de la cartographie des risques, est pilotée de manière globale par le Groupe AXA IM et placée sous la responsabilité d'une équipe dédiée : Operational Risk Management.

Afin d'établir la cartographie des risques de la Société, les principaux risques auxquels la Société est exposée ont été déterminés par le Responsable de la fonction de Gestion des risques, avec la Direction d'AXA IM IF, le Chief Operating Officer y et la Responsable de la Conformité et des Services d'Investissement (RCSI) d'AXA IM IF.

La cartographie des risques est revue annuellement et mise à jour au fil de l'eau par le Responsable de la fonction de Gestion des risques et validée par les Dirigeants. Le Conseil d'administration valide annuellement la cartographie des risques.

Le niveau des risques inhérents à l'activité d'AXA IM IF est évalué par les Dirigeants de la Société tel que le risque d'erreur de négociation ou bien le risque de mauvaise gestion du cash résiduel dans les portefeuilles. Les risques auxquels est soumis AXA IM IF, mais qui ne sont pas de la responsabilité de la Société sont évalués de manière globale au niveau d'AXA IM. Tous les risques identifiés ont été évalués comme Acceptables, au regard du dispositif de contrôle existant pour les réduire.

Les typologies de risques évalués portent sur :

- **L'exécution des processus**, comme le risque d'erreur de négociation ;
- **La conformité**, comme le risque de non-respect du principe de « best execution » ;
- **Le dysfonctionnement des systèmes**, comme l'indisponibilité de l'outil de passage d'ordres ;
- **Les événements extérieurs à la Société** (comme la pandémie mondiale ou une cyber-attaque) ;
- **Les ressources humaines** (comme la perte d'une personne clé) ;
- **Les aspects juridiques** (comme le non-respect d'un contrat avec une contrepartie).

## 3 - GOUVERNANCE (ART. 48)

### 3.1. Organes de direction

#### 3.1.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'AXA IM IF est l'organe de direction d'AXA IM IF dans sa fonction de surveillance. Il est composé des membres suivants :

Fonction	Nom	Nombre de fonctions de direction exercées
Président du Conseil d'administration.....	Godefroy JOLY-LYAUTEY DE COLOMBE	7
Administrateur.....	Jean-Christophe MENIOUX (représentant permanent d'AXA Investment Managers)	6
Administrateur.....	Charlotte BRETTE	1
Administrateur.....	Monique DIAZ	3

### 3.1.2. Direction Générale

La Direction Générale d'AXA IM IF est l'organe de direction d'AXA IM IF dans sa fonction de gestion. Il est composé des membres suivants :

Fonction	Nom	Nombre de fonctions de direction exercées
Directeur général.....	Yannick LOYER	5
Directeur général délégué.....	Xavier HOICHE	1
Directeur général délégué.....	Andres KRAPP	1

## 3.2. Politique de diversité

Le groupe AXA IM a mis en place une politique de diversité dont bénéficie AXA IM IF et dont la priorité est de développer et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'engagement d'AXA IM en faveur de la Diversité et l'Inclusion est globale et inclut les quatre grands objectifs suivants :

1. Attirer, développer et retenir les talents féminins à tous les niveaux de notre organisation
2. Mesurer nos progrès
3. Développer notre culture inclusive
4. Utiliser notre position d'investisseur responsable pour promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de notre industrie et plus largement

Au cours de l'année 2021, AXA IM est parvenu à maintenir un score satisfaisant dans le cadre de l'Index de l'Égalité femmes-hommes en France avec un score de 91/100 pour cette 4<sup>e</sup> année de publication et reste déterminé à poursuivre ses efforts afin de combler l'écart à long terme. Des initiatives ont été mises en place pour lutter à la fois contre la sous-représentation des femmes au sein de nos effectifs et contre les déséquilibres importants de mixité à des postes seniors et sur les métiers d'investissement. À fin décembre 2021, 29 % de femmes composent la population mondiale de cadres supérieurs d'AXA IM, 40 % composent le Conseil Exécutif et 38 % le Conseil d'administration. D'ici 2025, l'objectif d'AXA IM est qu'un tiers des postes seniors à l'échelle mondiale soient occupés par des femmes.

Parallèlement à la publication de l'Index, AXA IM contribue à définir des objectifs en matière de diversité et à mesurer ses progrès en menant une enquête globale annuelle sur l'inclusion et la diversité. Cette enquête vise à fournir des informations permettant de renforcer la stratégie d'AXA IM. »

## 3.3. Comité des risques

### 3.3.1. Les instances de gouvernance Risques pour AXA IM IF

AXA IM IF ne dispose pas de Comité des risques propre mais s'intègre dans la gouvernance globale du Groupe AXA IM, en particulier pour la gestion des risques. Ainsi, AXA IM IF est intégré au **Global Risk Committee (GRC)** qui est l'instance centrale et permanente de suivi et de décision en matière de risques au niveau d'AXA IM. Ce comité hebdomadaire est placé sous la présidence du Responsable global du département Risques et réunit notamment les responsables des départements Risques, Opérations, Sécurité de l'information, Audit Juridique, Conformité. Toutes les expertises et les autres fonctions d'AXA IM (Équipes de Gestion, Finance, Distribution, Stratégie) peuvent être amenées à participer au GRC pour les sujets les concernant. Le responsable de l'Audit interne est également membre de droit du GRC. Ce comité a notamment pour objectifs de :

- passer en revue l'ensemble des risques liés à l'activité d'AXA IM y compris d'AXA IM IF : opérationnels, de non-conformité etc. ;
- valider les limites de risques internes ou les seuils d'alertes mis en place, le cas échéant, pour les nouveaux fonds gérés par AXA IM, les limites de risque sur les contreparties et les dispositifs de réduction de ceux-ci, ainsi que les limites ou seuils d'alerte sur les risques de crédit émetteurs.

En 2021, le GRC s'est réuni une cinquantaine de fois.

Le GRC reporte les zones de risques au Comité de Direction indépendant : l'**Audit and Risk Committee (ARC)** qui se réunit sur une base trimestrielle. Les membres permanents de cette instance sont des représentants du Comité exécutif d'AXA IM, des auditeurs externes d'AXA IM et un représentant de l'Audit du Groupe AXA. Les objectifs principaux de l'ARC sont de présenter aux Directeurs l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de la gestion des risques, ainsi que le processus d'établissement des états financiers revus par les auditeurs externes.

En complément, tout nouveau produit d'investissement ou tout nouvel instrument financier utilisé par AXA IM IF est soumis à l'approbation du **Global New Business Committee (GNBC)**. Ce Comité hebdomadaire est placé sous la présidence du Global Chief Operating Officer d'AXA IM et réunit des représentants des équipes de gestion, de ventes, des départements support et des fonctions de contrôle : Risques, Opérations, Juridique, Conformité. Chacune des équipes de contrôle doit fournir par écrit au GNBC une évaluation des risques identifiés.

Enfin, en cas de survenance de crise majeure qui impacterait l'activité d'AXA IM IF (indisponibilité des locaux, crise sévère des marchés financiers...), des **Comités de crise** ont été définis et regroupent à la fois une partie des membres du comité exécutif d'AXA IM ainsi que les responsables des départements d'AXA IM (Gestion, Négociation, Risk Management, conformité, Juridique, Technology, Ressources Humaines, etc.).

### 3.3.2. Les autres instances de gouvernance auxquelles la Fonction Risque est intégrée

AXA IM IF a mis en place des comités qui lui sont propres, au sein desquels la Fonction Risque est pleinement intégrée, en particulier le **Conseil d'administration d'AXA IM IF** qui valide la cartographie des risques d'AXA IM IF.

Par ailleurs, AXA IM IF fait partie intégrante de la gouvernance mise en place au sein du département TSFD (Trading Securities Financing and Derivatives) avec notamment :



- le « **TSF Business Oversight Committee** » qui aborde les problématiques Risques, Conformité et Contrôle de façon transversale à l'activité exercée par le département TSFD (fréquence trimestrielle) ;  
- le « **TSF Steering Committee** » qui supervise les activités et les initiatives d'AXA IM IF (via des indicateurs d'activités, l'avancement des projets, le suivi des actions, la cartographie des risques, les incidents ouverts > 90 jours...) et qui réunit notamment les directeurs généraux d'AXA IM IF, la RCSI et la responsable de la fonction risques (fréquence trimestrielle mensuelle).  
Enfin, le **comité local de contrôle** qui réunit deux fois par mois, à la fois les fonctions de contrôle d'AXA IM Paris et d'AXA IM IF, constitue un lieu d'échange privilégié entre les équipes de l'Audit Interne, du Risk Management, de la Conformité, de la Finance, du Juridique, des Opérations de ces 2 entités et les directeurs d'AXA IM Paris.

#### 4 - FONDS PROPRES (Art. 49).

		(a)	(b)
		Montants	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan dans les états financiers audités
<b>Common Equity Tier 1 (CET1) capital: instruments and reserves</b>			
1	<b>FONDS PROPRES</b>	5 804 318	-
2	<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1</b>	5 804 318	-
3	<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	5 804 318	-
4	Instr. de capital entièrement libérés	3 249 990	Passifs - Ligne 12
5	Prime d'émission	0	-
6	Résultats non distribués	2 518 398	Passifs - Ligne 17
7	Aut. élmts du résul. global accumulés	0	-
8	Autres réserves	325 930	Passifs - Ligne 14
9	Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	0	-
10	Ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels	0	-
11	Autres fonds	0	-
12	(-) TOT. DES DEDUC. S/ LES FDS PROP. DE BASE DE CATEGORIE 1	- 290 000	-
13	(-) Propres instruments CET1	0	-
14	(-) Détentions directes d'instr. CET1	0	-
15	(-) Détentions indirectes d'instr. CET1	0	-
16	(-) Détentions synthétiques d'instruments CET1	0	-
17	(-) Résul. négatifs de l'exer. en cours	0	-
18	(-) Goodwill	0	-
19	(-) Autres immobilisations incorporelles	- 290 000	Actifs - Ligne 9
20	(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	0	-
21	(-) Participation qualifiée détenue hors du secteur financier et dépassant 15 % des fonds propres	0	-
22	(-) Total des participations qualifiées dans des ent. autres que des entités du secteur financier dépassant 60 %	0	-
23	(-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'entreprise d'investissement ne détient pas d'investissement important	0	-
24	(-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'entreprise d'investissement détient un investissement important	0	-
25	(-) Actifs de fonds de pension à prestations définies	0	-
26	(-) Autres déductions	0	-
27	CET1 : Autres éléments de fonds propres, déductions et ajustements	0	-
28	<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	0	-
29	Instruments de capital directement émis entièrement libérés	0	-
30	Prime d'émission	0	-
31	(-) TOTAL DES DEDUCTIONS SUR LES FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	-
32	(-) Propres instruments AT1	0	-
33	(-) Détentions directes d'instr. AT1	0	-
34	(-) Détentions indirectes d'instr. AT1	0	-
35	(-) Détentions synthétiques d'instruments AT1	0	-
36	(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'entreprise d'investissement ne détient pas d'investissement important	0	-
37	(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'entreprise d'investissement détient un investissement important	0	-
38	(-) Autres déductions	0	-
39	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Aut. élmts de fonds propres, déductions et ajustements	0	-
40	<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	0	-
41	Instruments de capital directement émis entièrement libérés	0	-
42	Prime d'émission	0	-

43	(-) TOTAL DES DEDUCTIONS SUR LES FDS PROPRES DE CATEGORIE 2	0	-
44	(-) Propres instruments T2	0	-
45	(-) Détentions directes d'instruments T2	0	-
46	(-) Détentions indirectes d'instruments T2	0	-
47	(-) Détentions synthétiques d'instr. T2	0	-
48	(-) Instr. T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'entreprise d'investissement ne détient pas d'investissement important	0	-
49	(-) Instr. T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'entreprise d'investissement détient un investissement important	0	-
50	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : Autres éléments de fonds propres, déductions et ajustements	0	-

#### 4.1. Restrictions appliquées au calcul des fonds propres

Il n'existe aucune restriction à appliquer au calcul des fonds propres d'AXA IM IF.

#### 4.2. Rapprochement entre les fonds propres et le bilan

Les informations suivantes sont publiées par AXA IM IF à titre individuel, les périmètres comptables et de consolidation réglementaire sont donc identiques.

	a	b	c
	Bilan dans les états financiers publiés-audités	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence croisée au modèle EU IF CC1
	A la fin de la période 31/12/2021	A la fin de la période 31/12/2021	
<b>Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés/audités</b>			
1	Caisse, Banques centrales	0	-
2	Effets publics et valeurs assimilées	0	-
3	Créances sur les établissements de crédit	10 747 649	-
4	Opérations avec la clientèle	0	-
5	Oblig. et aut. titres à revenu fixe	0	-
6	Actions et aut. tit. à rev. variable	0	-
7	Participations et autres titres détenus à long terme	0	-
8	Parts dans les entreprises liées	0	-
9	Immobilisations incorporelles	290 000	Ligne 19
10	Immobilisations corporelles	0	-
11	Autres immobilisations financières	0	-
12	Capital souscrit non versé	0	-
13	Actions propres	0	-
14	Cptes de négoc. et de règlement	0	-
15	Autres actifs	3 080 326	-
16	Comptes de régularisation	5 170 440	-
17	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>19 288 414</b>	
<b>Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés/audités</b>			
1	Banques centrales	0	
2	Dettes envers les états de crédit	0	
3	Opérations avec la clientèle	0	
4	Dettes représentées par un titre	0	
5	Autres passifs	2 060 206	
6	Comptes de régularisation	7 436 673	
7	Cptes de négoc. et de règlement	0	
8	Provisions pour risques et charges	859 741	
9	Dettes subordonnées	0	
10	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0	
19	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>10 356 620</b>	
<b>Capitaux propres</b>			
1	Capital souscrit	3 249 990	Ligne 4
2	Primes d'émission	0	
3	Réserves	325 930	Ligne 8
4	Écarts de réévaluation	0	
5	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	
6	Report à nouveau	2 518 398	Ligne 6
7	Résultat de l'exercice	2 837 477	
8	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 931 794</b>	

#### 4.3. Description des caractéristiques principales des instruments de fonds propres émis par AXA IM IF

	a
	Actions ordinaires AXA IM IF
1	Émetteur AXA Investment Managers IF
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé) ZZ0007945940
3	Placement public ou privé Privé

4	Doit(s) régissant l'instrument	Droit français
5	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions ordinaires
6	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de déclaration)	5,804 millions d'euros
7	Valeur nominale de l'instrument	15 euros
8	Prix d'émission	Sans objet
9	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Capitaux propres
11	Date d'émission initiale	08/12/1997
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Échéance initiale	Sans objet
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Sans objet
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Sans objet
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Sans objet
20	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire, ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Sans objet
21	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire, ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Sans objet
22	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Sans objet
23	Cumulatif ou non cumulatif	Sans objet
24	Convertible ou non convertible	Sans objet
25	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
26	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
27	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
28	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
29	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
31	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Sans objet
32	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
33	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
34	Si réduction du capital, définitive ou temporaire	Sans objet
35	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Sans objet
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
38	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

(1) Indiquer « Sans objet » si la question n'est pas applicable.

## 5. EXIGENCES DE FONDS PROPRES (ART. 50)

### 5.1. Adéquation du capital interne eu égard aux activités actuelles et futures

AXA IM IF anticipe pour les années à venir une stabilité de son activité et une stabilité dans le volume quotidien d'ordres passés pour le compte de ses clients. De ce fait, les frais généraux et le montant minimum de fonds propres requis au titre de la nouvelle réglementation ne devrait pas évoluer de façon significative. En tout état de cause, le coussin de distributions sur les années passées laisse une marge de manœuvre jugée suffisante pour parer à un éventuel besoin additionnel en fonds propres réglementaires.

### 5.2. Résultat du processus interne d'évaluation du capital « ICAAP »

AXA IM IF intégrera le résultat du processus interne d'évaluation du capital lors de la publication au titre de l'exercice 2022.

### 5.3. Exigences de fonds propres basées sur les facteurs K

Les exigences de fonds propres basées sur les facteurs K en date du 31/12/2021 sont les suivantes :

#### Facteur

Facteurs K « risques pour les clients » (RtC) : 953 784 EUR, Facteurs K « risques pour le marché » (RtM) : Non applicable, Facteurs K « risques pour l'entreprise » (RtE) : Non applicable.

### 5.4. Exigences de fonds propres basées sur les frais généraux.

Lignes	Élément	Montant
0010	Exigence basée sur les frais généraux fixes	4 621 811
0020	Frais généraux fixes annuels de l'exercice précédent, après distribution des bénéfices	18 487 244
0030	Total des charges de l'exercice précédent, après distribution des bénéfices	20 705 788
0040	Dont : Frais fixes supportés par des tiers pour le compte de l'entreprise d'investissement	0
0050	Total des déductions	2 218 544
0060	Primes et autres rémunérations du personnel	1 644 941
0070	Participations du personnel, des dirigeants et des associés au résultat	334 292
0080	Autres versements discrétionnaires de bénéfices et rémunérations variables	0
0090	Commissions à verser partagées	239 311
0100	Rémunérations, frais de courtage et autres payés à des contreparties centrales et facturés aux clients	0
0110	Rémunérations versées à des agents liés	0

0120	Intérêts versés à des clients sur leurs fonds à la discrétion de l'entreprise	0
0130	Dépenses non récurrentes résultant d'activités non ordinaires	0
0140	Charges fiscales	0
0150	Pertes résultant de la négociation pour compte propre d'instruments financiers	0
0160	Accords contractuels de transfert de profits et pertes	0
0170	Dépenses relatives à des matières premières	0
0180	(-) Versements à un fonds pour risques bancaires généraux	0
0190	(-) Dépenses liées à des éléments déjà déduits des fonds propres	0
0200	Prévisions de frais généraux fixes pour l'exercice en cours	15 681 651
0210	Variation des frais généraux fixes (%)	- 15,18 %

## 6 - POLITIQUE ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION (ART. 51)

### 6.1. Caractéristiques principales de la politique de rémunération

En matière de rémunération, AXA IM pratique une approche « pay-for-performance » (rémunération des performances) en intégrant des ajustements en fonction des risques, afin de récompenser les salariés qui apportent le plus de valeur à l'entreprise et aux portefeuilles gérés, compte tenu des performances, des comportements, de l'expérience et des compétences clés. Les principes de rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe AXA IM, y compris AXA IM IF, sont décrits en détail dans la politique de rémunération d'AXA IM y compris les aspects liés à la neutralité du point de vue du genre.

La structure de rémunération de AXA IM IF compte plusieurs composantes :

- la Rémunération Fixe ;
- la Rémunération Variable AXA IM, potentiellement composée d'une Rémunération Variable en Numéraire, de Rémunération Variable Différée composée d'un « Deferred Incentive Plan » (DIP) indexé sur un ou plusieurs panier(s) synthétique(s) de fonds AXA IM ;
- la Rémunération Variable AXA composée d'Actions de Performance du Groupe AXA.

Le montant de la Rémunération Variable disponible pour les salariés d'AXA IM dépend du produit d'exploitation annuel d'AXA IM, en tenant compte des risques actuels et futurs. Les affectations aux salariés sont déterminées par les managers en se fondant sur l'atteinte des objectifs individuels et collectifs, ainsi que le respect des politiques en matière de risque et de conformité.

La sélection des salariés destinés à participer au programme de AXA LTI s'appuie sur plusieurs facteurs tels que (i) l'importance de la fonction au sein de l'organisation, (ii) l'importance de l'individu à son poste actuel et son futur potentiel au sein de l'organisation, (iii) la qualité de la contribution de l'individu et (iv) l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable et la rémunération à court et long terme.

La politique différée applicable aux salariés d'AXA IM IF dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de AXA IM IF (Salarié Concerné) est la suivante :

Description	Rémunération Variable Globale	Différé %
Salarié Concerné	0 à 100 K€	0 %
	100 à 200 K€	20 %
	100 à 600 K€	40 %
	600 K€ +	60 %

Enfin, AXA IM met en place et maintient une politique de rémunération et des procédures afin de garantir un salaire égal entre les hommes et les femmes pour un travail égal ou un travail de même valeur, ce qui signifie que :

- le salaire à l'embauche est calculé en fonction du rôle et des responsabilités du poste en complément des compétences, des qualifications et de l'expérience de l'employé ;
- lors de la détermination des composantes fixes et variables de la rémunération, une attention particulière est accordée à l'égalité des genres dans ce processus ;
- toutes les décisions en matière de rémunération, y compris les augmentations de salaire et la progression de carrière, sont non discriminatoires et neutres d'un point de vue du genre.

Afin de soutenir cet engagement, des analyses sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont réalisées chaque année et suivies par la Direction des Ressources Humaines.

### 6.2. Ratios entre les composantes fixe et variable de la rémunération

AXA IM veille à ce que les composantes fixes et variables de la rémunération totale soient équilibrées et à ce que la composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour permettre l'application d'une politique totalement flexible en matière de composante variable, y compris la possibilité de n'attribuer aucune rémunération variable.

Pour les salariés AXA IM IF dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise (Salariés Concernés), un ratio fixe-variable maximum a été mis en place, ce qui signifie que le total de la rémunération variable attribuée pour une année de performance donnée sur le total de la rémunération fixe pour la même année de performance ne doit pas dépasser le ratio défini ci-dessous.

#### Catégorie de salariés

Catégorie de salariés	Ratio maximum
Fonction de contrôle (Audit, Risques, Compliance).....	1,5:1
Salarié Concerné.....	9:1

### 6.3. Informations quantitatives agrégées sur les rémunérations

Dans les tableaux suivants, « personnel identifié » désigne les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise d'investissement.

Compte tenu du très faible nombre de personnes composant la Direction Générale ou dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise d'investissement, AXA IM IF a choisi, afin de préserver l'anonymat des personnes concernées de publier les informations quantitatives relatives aux rémunérations telles que prévues par l'article 51 (c) (i) à (iv) du RÈGLEMENT (UE) 2019/2033 de manière consolidée pour la Direction Générale et le Personnel Identifié. En effet, AXA IM IF compte 4 personnes intégrées au sein de la Direction Générale et une seule autre personne identifiée comme personnel identifié.

**6.3.1. Montants des rémunérations attribuées pendant l'exercice financier**

Montants des rémunérations attribuées pendant l'exercice financier	Total (Direction Générale + Personnel identifié)
Montant total des rémunérations .....	1 783 000 EUR
dont rémunérations fixes.....	715 000 EUR
dont rémunérations variables .....	1 068 000 EUR
Nombre de bénéficiaires .....	5

**6.3.2. Montants et formes des rémunération variables attribuées**

Montants et formes des rémunération variables attribuées	Total (Direction Générale + Personnel identifié)
Rémunération variable versée en espèces :	
Versée immédiatement .....	692 000 EUR
Différée.....	NA
Rémunération variable versée en actions :	
Versée immédiatement .....	NA
Différée.....	60 000 EUR
Rémunération var. versée en instruments liés à des actions :	
Versée immédiatement .....	NA
Différée.....	NA
Autres rémunérations variables :	
Versée immédiatement .....	NA
Différée.....	316 000 EUR

**6.3.3. Rémunérations reportées attribuées au titre des périodes de performance antérieures**

Rémunérations reportées attribuées au titre des périodes de performance antérieures	Total (Direction Générale + Personnel identifié)
Montant devenant acquis pendant l'exercice financier .....	141 939 EUR
Montant devenant acquis pendant les exercices suivants.....	496 218 EUR
Montant des rémunérations reportées devenant acquises au cours de l'exer. fin. qui sont payées au cours de l'exer. fin. et réduites à la suite d'une adaptation aux performances.....	NA

**6.3.4. Rémunérations variables garanties**

Les Rémunérations variables Garanties ne sont pas autorisées au sein du groupe AXA IM et donc au sein d'AXA IM IF, conformément à la politique de rémunération d'AXA IM.

**6.3.5. Indemnités de licenciement**

AXA IM IF n'a ni versé d'indemnités de licenciement au cours de l'exercice financier 2021 et ni attribué d'indemnités de licenciement au cours de l'exercice financier 2021.

**7 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT (ART. 52)**

AXA IM IF ne remplit pas les critères visés à l'article 32, paragraphe 4, de la directive (UE) 2019/2034, et n'est donc pas soumis à la publication de la politique d'investissement (article 52 d'IFR).

**8 - RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ART. 53)**

AXA IM IF ne remplit pas les critères visés à l'article 32, paragraphe 4, de la directive (UE) 2019/2034, et n'est donc pas soumis à la publication des risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (article 53 d'IFR).